

# COMPTE-RENDU SOMMAIRE

## CONSEIL MUNICIPAL

### DU JEUDI 6 FEVRIER 2020 à 21h00

#### Étaient Présents :

E.AUBERT – D.DOUX – V.DEZ - M.ROMAIN – B.CLAISSE – S.NEDELEC – C.CHAUVIERRE – P.GONZALEZ – H.BATT-FRAYSSE – J.BOUGEAULT (arrivée à 21h09) - S.LEGRAND - J.L.ANTROPE – Th.MARNET – C.MALBEC – CH.AMAURY – M.E.GAUCHE – G.MAREVILLE - M.PERRIN – V.LEMAITRE – E.LE LANDAIS - B.BONNAIN – P.EGEE – D.DARIO – Q.ABOUT – S.DJAADI – C.MICHONDARD

#### Représentés :

M.Ch.BIHOREAU par C.CHAUVIERRE                      J.DESVIGNES par M.PERRIN

#### Absent :

A.D'ANNOVILLE

## **I – Désignation d'un secrétaire de séance**

Rapporteur E. AUBERT

Madame Hélène BATT-FRAYSSE est nommée Secrétaire de séance

## **II – Approbation du procès-verbal précédent**

Rapporteur E. AUBERT

Mme AUBERT a reçu une demande de modification de M. DOUX sur le point IV - 4<sup>ème</sup> § de la page 3 du compte rendu, concernant sa décision de ne pas prendre part au vote du ROB :

Au lieu de :

*« Pour rester en cohérence avec son vote du 28 novembre, concernant un futur groupe scolaire, M. DOUX déclare ne pas vouloir prendre part au vote ».*

Il faut lire :

*« M. DOUX expose que sa délégation « Finances » le conduit à présenter les documents budgétaires, dont ce Rapport d'Orientation Budgétaire, mais, dans la mesure où il est en désaccord avec l'hypothèse actuelle d'évolution du groupe scolaire du Bois du Fay et pour rester en cohérence avec son vote du 28 novembre, il estime ne pouvoir ni voter pour, ni contre, ni s'abstenir. Il ne prendra donc pas part à ce vote. »*

M. ABOUT demande que sa déclaration au point VII page 4 dernier § soit ainsi libellée :

*"M. ABOUT indique qu'à son avis le Président du CLC n'est pas contre la possibilité d'étudier la présence ou non de la FRMJC".*

Arrivée de M. BOUGEAULT à 21h09.

Le Procès-verbal est adopté à **l'unanimité**.

*Suspension de la séance de 21h10 à 21h14 pour signature du registre.*

### III – Compte rendu de décisions

Rapporteur E. AUBERT

**2019/45** – M.A.P.A. – Préparation-livraison et service du repas de nouvelle année pour les séniors de la commune avec la société Noël Réceptions, pour un montant de 16 800 € TTC.

**2020/01** – Contrat campagne de dératization réseau assainissement et bâtiments communaux avec l'entreprise ADN 3D pour un montant annuel de 2 016 € TTC pour une durée de 3 ans.

**2020/02** – Contrat de désinfection des bacs à sable avec l'entreprise ADN 3D pour un montant annuel de 1 192,50 € TTC pour une durée de 3 ans.

**2020/03** – Contrat d'entretien de l'horloge de l'église – année 2020 – pour un montant annuel de 294 € TTC.

**2020/04** – Contrat d'entretien de la barrière levante du château-mairie avec la société APA pour un montant annuel de 468 € TTC pour une durée de 3 ans.

**2020/05** – Contrat d'entretien pour les portes piétons-Record STG 17 avec la société APA pour un montant annuel de 234 € TTC pour une durée de 3 ans.

**2020/06** – Contrat d'entretien pour les portes sectionnelles manuelles des ateliers municipaux avec la société APA pour un montant annuel de 384 € TTC pour une durée de 3 ans.

**2020/07** – Contrat d'entretien des adoucisseurs avec la société Climatisation de France pour un montant annuel de 930,12 € TTC.

### IV – Budget Primitif 2020

Rapporteur D. DOUX

Mme le Maire passe la parole à M. DOUX qui commente le Powerpoint projeté. M. DOUX commence par expliciter le choix d'un vote du Budget Primitif début février en raison des élections municipales de la mi-mars. Il y avait effectivement le choix entre le vote d'un budget d'attente avant les élections avec nécessité d'un budget supplémentaire de reports et d'ajustements, en mai ou juin 2020, et l'adoption « au galop » d'un budget primitif avec reports avant la fin avril. Le choix qui a été fait permet à la fois la continuité du service public et à la nouvelle municipalité d'exprimer ses choix budgétaires dès la fin du 1<sup>er</sup> semestre 2020.

M. DOUX rappelle ensuite que les taux d'imposition n'augmenteront pas en 2020, sachant que les bases prévisionnelles croîtront de +0,9% comme le veut, la loi de finances 2020.

Il examine avec l'assemblée, la vue d'ensemble de la section de fonctionnement et fait remarquer qu'une précision a été apportée, suite à la demande de la Commission des Finances, sur le statut du virement à la section d'investissement qui est un chapitre ne comptant que des prévisions sans exécution.

M. DOUX passe en revue les faits marquants à prévoir sur le budget 2020, tant du point de vue des recettes qui subissent une nouvelle fois la baisse prévisible de la DGF et qui sont estimées avec prudence à l'image des droits de mutation limités à 350 k€ alors que nous percevons environ 400 k€ depuis une dizaine d'années. Il met en avant ensuite l'évolution contrôlée des dépenses de fonctionnement : +1,5 % pour les charges à caractère général, +1,8 % pour les charges de personnel et +2 % pour les autres charges (subventions et participations). Il dresse un focus sur l'ensemble des contrats de prestation de services, comme demandé en Commission des Finances, les contrats consacrés à la petite enfance, le scolaire et la jeunesse occupant une part prépondérante.

M. DOUX souligne également la hausse très modérée des subventions aux associations qui clôt depuis 5 ans une tendance constante à la baisse.

Il énumère, ensuite, les grands projets d'investissement de l'exercice 2020 marqués par le lancement des travaux de construction de l'ACM (Accueil Collectif des Mineurs) et leur financement par des subventions et l'apport des ventes de terrains. Il commente les « camemberts » relatifs à la section d'investissement, selon une présentation comptable ou analytique.

Avant de mettre au vote, M. DOUX s'adresse à tout le conseil municipal en ces mots :  
 « Ce projet de budget est le dernier de la mandature et c'est également le dernier que je vous soumetts.

Durant ces six ans, je vous ai présenté les éléments budgétaires et financiers de notre commune.

J'ai essayé d'être aussi clair que possible dans mes explications et mes réponses à vos questions.

Si cela n'a pas toujours été le cas, je vous prie de bien vouloir m'en excuser.

Quoi qu'il en soit, je vous remercie pour l'attention que vous y avez portée. »

**VOTE : POUR : 17 – CONTRE : 10 (P.GONZALEZ – C.MICHONDARD – Q.ABOUT – S.DJAADI – P.EGEE – B.BONNAIN – V.LEMAITRE – E.LE LANDAIS – C.MALBEC – Th.MARNET) - ABSTENTION : 1 (Ch.AMAURY)**

## V –Taux des taxes 2020

Rapporteur D. DOUX

M. DOUX confirme que les taux des taxes 2020 sont identiques à ceux de 2019 :

- taxe d'habitation : ..... 21,72 %
- taxe foncière sur le bâti : ..... 19,87 %
- taxe foncière sur le non-bâti : ..... 53,74 %
- cotisation foncière des entreprises (C.F.E.) : ..... 19,59 %

**VOTE : POUR : 24 – CONTRE : 0 - ABSTENTION : 4 (P.EGEE – B.BONNAIN – V.LEMAITRE – E. LE LANDAIS)**

## VI – Subventions 2020

Rapporteur C. CHAUVIERRE

Article	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention 2020 proposée	Pour information les montants de 2019
657362	C.C.A.S. MESNIL SAINT DENIS	Etat	20 000,00	20 000,00
65738	CFA CHAMBRE DES METIERS 78	Etat	270,00	270,00
6574	A.S.M.D.	Associations	69 000,00	67 210,00
6574	ANCIENS COMBATTANTS	Associations	700,00	700,00
6574	CENTRE DE LOISIRS/LA CULTURE	Associations	119 000,00	119 000,00
6574	CLUB DES AMIS RETRAITES	Associations	2 500,00	2 500,00
6574	COMITE DE JUMELAGE	Associations	2 000,00	2 000,00
6574	COMITE DES FETES	Associations	9 000,00	8 000,00
6574	ADAMY	Association	100,00	100,00
6574	F.N.A.C.A.	Associations	400,00	400,00
6574	LA FETE DES VOISINS	Associations	450,00	450,00
6574	L'AIR DE RIEN	Associations	1 400,00	1 400,00
6574	LES CHOEURS DU MESNIL ST DENIS	Associations	1 500,00	1 000,00
6574	PREVENTION ROUTIERE	Associations	70,00	70,00
6574	SCOUTS DE FRANCE	Associations	3 500,00	3 500,00
6574	SYNDICAT D'INITIATIVE	Associations	1 000,00	500,00
6574	TENNIS CLUB MUNICIPAL	Associations	11 500,00	11 500,00
			<b>242 390,00</b>	<b>238 600,00</b>

M. CHAUVIERRE précise que le montant des subventions a été maintenu à hauteur de celui versé l'an dernier pour la plupart des associations.

Une augmentation a été attribuée au Syndicat d'Initiative pour soutenir leurs actions, à l'ASMD pour participer à l'achat du praticable et au Comité des Fêtes pour compenser la redevance versée par les forains à la commune depuis l'année dernière.

**VOTE : POUR : 22 – CONTRE : 0 - ABSTENTION : 3 (P.EGEE – B.BONNAIN – E. LE LANDAIS) - C.MICHONDARD – V.LEMAITRE – M.E.GAUCHE ne prenant pas part au vote**

## **VII – Informations sur les marchés publics au 31/12/2019**

Rapporteur D. DOUX

Conformément à l'arrêté du 21 juin 2011 pris en application de l'article 133 du Code des Marchés Publics, toute collectivité doit publier à l'occasion du vote du budget primitif, la liste des marchés contractés l'année N-1.

**Le conseil prend acte de cette publication.**

## **VIII – Adhésion au groupement de commandes relieure des actes administratifs et d'état civil**

Rapporteur E. AUBERT

Mme AUBERT explique que le CIG propose aux communes d'adhérer à un groupement de commandes pour leurs permettre d'effectuer les opérations de relieure à des prix attractifs tout en conservant une qualité de travaux réalisés qui répondent aux obligations réglementaires tout en proposant des délais courts de restitution des registres.

**Adopté à l'unanimité.**

## **IX – Demande de subvention CAF au titre du fonds de modernisation des EAJE, pour le multi-accueil**

Rapporteur V. DEZ

Mme DEZ explique que le développement et le maintien de l'offre d'accueil du jeune enfant est une priorité de la CAFY ; Dans le cadre de la Convention d'Objectif et de Gestion (COG) 2018-2022, un Fonds de Modernisation (FME) des EAJE (Etablissement d'Accueil Jeunes Enfants) a été créé afin de soutenir financièrement les communes dont les EAJE de plus de 10 ans doivent être rénovés. Le montant d'aide forfaitaire maximum est de 4 000 euros par place rénovée, dans la limite de 80 % des dépenses subventionnables.

Mme DEZ propose d'autoriser Mme le Maire à signer une demande de subvention afin d'effectuer des travaux nécessaires dans les locaux de la Maison de la Petite Enfance et bénéficier de cette aide financière.

**Adopté à l'unanimité.**

## **X – Autorisation donnée au Maire de signer toutes les autorisations d'urbanisme nécessaires à la construction de l'ACM**

Rapporteur E. AUBERT

La commune ayant obtenu l'accord de la Région, du Conseil Départemental et de la Caisse d'Allocations Familiales sur l'opération d'aménagement d'un Lieu d'Accueil Collectif des Mineurs (ACM) sur la coulée verte, un architecte a été désigné, un Comité de Pilotage nommé pour suivre le projet. Après plusieurs réunions, le projet a été validé par ce COPIL et présenté en Commission d'Urbanisme le 22 janvier 2020.

Afin de tenir les délais, notamment en matière d'engagement des subventions dans les délais fixés, proposition d'autoriser le Maire à signer toutes les autorisations d'urbanisme nécessaires à la réalisation du projet.

**VOTE : POUR : 22 – CONTRE : 4 (Q.ABOUT – P.GONZALEZ – C.MICHONDARD – S.DJAADI) - ABSTENTION : 2 (Th.MARNET – C.MALBEC)**

## **XI – Ouverture d'un dixième lit à la micro-crèche de Breteuil**

Rapporteur V. DEZ

Mme DEZ rappelle qu'actuellement la capacité d'accueil collectif de jeunes enfants au Mesnil Saint Denis, est de 64 places, réparties entre 3 micro-crèches et 1 multi-accueil.

Suite à une modification du ratio enfant/m<sup>2</sup>, une place supplémentaire peut être créée à la micro-crèche de Breteuil, sa capacité d'accueil passant de 9 à 10 places.

La présente délibération est proposée afin de pouvoir en effectuer la demande officielle auprès des services départementaux de la PMI et du gestionnaire des structures d'accueil « Petite Enfance » de la commune, sachant que cette hypothèse a été préparée avec ces deux partenaires.

**Adopté à l'unanimité.**

Fin de séance 22h30